

Séance du 08 Avril 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le huit avril deux mille vingt et un, dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – JALLET Jean-Philippe – MARTIN Bernard - FAYET Noël – CHERVIN Nicole - FONTAINE Joël – QUIRIJNS Floor - GUILLON Frédéric - GUILLON Fabien - HERAULT Isabelle - LOUSTALNIAU Jordan lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : QUIRIJNS Floor

Le Procès-verbal de la précédente est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2021 – NOUVELLE DEMANDE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 20 € à Agir en Pays Jaliginois pour l'organisation de la remise des prix des journées littéraires du Bourbonnais 2020 et 2021 le 19 juin prochain.

VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021, lesquels sont votés comme suit :

- taxe foncier bâti : 33.93 % (incluant la précédente taxe départementale)
- taxe foncier non bâti : 33.01 %.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 qui s'élève en recettes et en dépenses à :

I. <u>Assainissement</u>	
Section d'exploitation	12 689 €
Section d'investissement	36 365 €
II. <u>Principal</u>	
Section de fonctionnement	247 673 €
Section d'investissement	559 266 €.

MOTIONS

1. USINE DE SEPT FONTS

La commune a été informée de la nécessité pour le groupe Stellantis, situé sur le site de Sept-Fons à Dompierre sur Besbre, de réaliser des investissements de décarbonisation du « cubilot » dans le but de répondre à la transition énergétique ; projet indispensable à la poursuite de l'activité fonderie et d'usinage dans les mois et années à venir.

Cet investissement permettra d'augmenter la capacité nécessaire de production pour compenser la perte de l'activité Moteurs Diesel en 2025.

Le Conseil Municipal, considérant :

- que cette usine de sept-fons est l'employeur le plus important du territoire et qu'il est donc indispensable pour les équilibres économiques et l'attractivité que les emplois sur cette entité soient préservés et pérennisés ;
- que l'activité de ce moyen de fusion permet le traitement de volumes importants de matières à revaloriser, contribuant ainsi à la protection de l'environnement ;

- que ce site est idéalement situé au centre de la France et qu'il sera dès 2022 à proximité immédiate d'une bretelle de la future autoroute A79 en construction ;
- que l'engagement de tous les salariés, montre sans équivoque leur attachement à cette entreprise ;

après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- demande :
- à la région Auvergne Rhône-Alpes de tout mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences pour accompagner cet investissement incontournable, notamment par un soutien financier significatif et
- au groupe STELLANTIS de donner tous les moyens techniques au site de sept-fons pour assurer sa pérennité.

2. GESTION PERMETTANT L'ACCROISSEMENT DE LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à la majorité des membres en exercice,

- approuve la motion de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en charge de la révision du SDAGE (schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux) Loire-Bretagne et notamment le volet en faveur du stockage de l'eau.

Fait à SORBIER, le 13 Avril 2021

Le Maire,
PUJOS Henri

